

Honteuse négligence : la pauvreté chez les enfants autochtones au Canada

Par David Macdonald et Daniel Wilson

Résumé

Une augmentation soudaine des tentatives de suicide dans la communauté crie d'Attawapiskat, en Ontario, a attiré l'attention de l'ensemble du pays sur l'effet qu'ont les mauvaises conditions de vie et la pénurie de logements sur les enfants des Premières Nations. La terrible réalité est que la majorité des enfants des Premières Nations demeurant dans des réserves au Canada vivent dans la pauvreté, et leur situation s'aggrave. Ce rapport comprend les taux de pauvreté dans les réserves et dans les territoires, ce qui n'a jamais encore été examiné au moyen des données de l'Enquête auprès des ménages de 2011. Les données les plus récentes disponibles montrent que les taux de pauvreté des enfants des Premières Nations vivant dans une réserve ont atteint un niveau renversant de 60 % en 2010. En comparaison, les taux de pauvreté chez les enfants autochtones ne vivant pas dans une réserve

se sont améliorés quelque peu, et aucun changement significatif n'est survenu dans les conditions de vie des enfants non autochtones depuis 2005.

Analyser la pauvreté chez les enfants sous l'angle de l'identité révèle une souffrance dans trois grands groupes, ou niveaux, au Canada.

Le groupe le plus mal en point est celui des enfants des Premières nations inscrits : 51 % de ces enfants vivent dans la pauvreté. Ce taux augmente à 60 % dans les réserves. Un deuxième groupe comprend les autres enfants autochtones et les groupes défavorisés. Chez les enfants d'immigrants au Canada, le taux de pauvreté atteint 32 % alors que chez les enfants racialisés (des minorités visibles), ce taux est de 22 %. Entre les deux se trouvent les enfants des Premières Nations non-inscrits (30 %), les enfants inuits (25 %) et les enfants métis (23 %). Le troisième groupe est composé des enfants qui ne sont pas d'origine autochtone, ne sont pas racialisés et ne sont pas immigrants. Le taux de pauvreté de ce groupe est de 13 %, un taux similaire à celui des autres pays membres de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE).

Même dans le groupe des enfants des Premières Nations vivant dans des réserves, la pauvreté n'est pas répartie de façon égale, et les taux révoltants de 76 % et de 69 % du Manitoba et de la Saskatchewan sont de loin les pires du pays. À l'opposé, au Québec, ce taux de pauvreté est de 37 %, principalement en raison du taux de pauvreté relativement bas (23 %) des enfants d'Eeyou Itschee (Cris de la baie James), qui profitent d'une entente sur le partage des recettes de l'exploitation des ressources. Si l'on observe les taux par ville, Winnipeg, Regina et Saskatoon (42 %, 41 % et 39 %) ont les taux de pauvreté des enfants autochtones les plus hauts. Toronto a le taux le plus bas, à 19 %.

Ce rapport examine la pauvreté selon le revenu. Toutefois, dans la réalité, la pauvreté est parfois exacerbée par d'autres conditions, ce qui crée des barrières supplémentaires pour les enfants qui tentent de réaliser leur plein potentiel. Dans les réserves, ces barrières sont notamment le sous-financement chronique des écoles et des services à l'enfance, les logements surpeuplés et l'eau non potable, pour ne nommer que quelques exemples.

Le taux global de pauvreté des enfants au Canada est de 18 %, ce qui le place parmi les pires de l'OCDE, au 27^e rang sur 34 pays. Ce taux est plus de trois fois supérieur à celui des pays nordiques, où il le taux de pauvreté chez les enfants est en moyenne 5 %. Cela indique clairement que le Canada pourrait en faire beaucoup plus pour lutter contre la pauvreté chez les enfants, peu importe leur identité ou l'endroit où ils vivent.

Or, le fait que les enfants des Premières Nations inscrits vivant dans des réserves au Manitoba ont un taux de pauvreté quinze fois supérieur à celui qui affecte les enfants au Danemark, en Finlande, en Norvège et en Suède laisse entrevoir un problème beaucoup plus grave, qui devrait provoquer l'indignation et une réponse stratégique immédiate. Ce rapport recommande que des mesures soient prises relativement aux priorités suivantes :

1. Faire rapport des taux de pauvreté dans les réserves et dans les territoires;
2. Améliorer les mesures directes de soutien au revenu;
3. Améliorer les perspectives d'emploi;
4. Commencer à mettre en œuvre des solutions à plus long terme.

Ces modestes premiers pas n'élimineront pas l'écart énorme des conditions de vie des enfants canadiens, mais ils ralentiront ou renverseront peut-être l'évolution défavorable de la pauvreté chez les enfants des Premières Nations inscrits vivant dans des réserves et la disparité montante entre les trois niveaux de pauvreté infantile au pays. Si nous voulons redonner un peu d'espoir aux communautés affligées par cette pandémie de suicides chez les adolescents, voilà une façon de commencer.